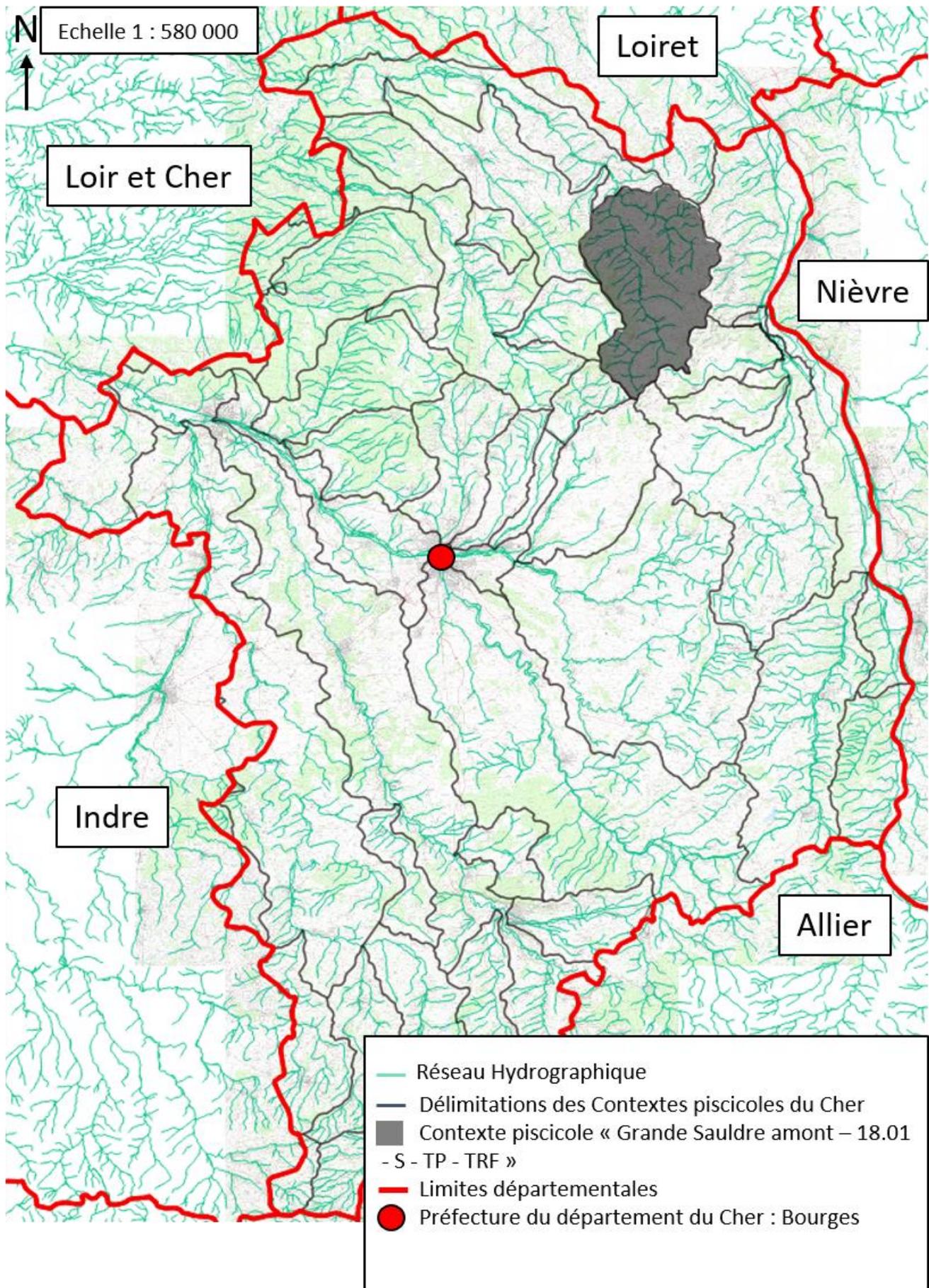


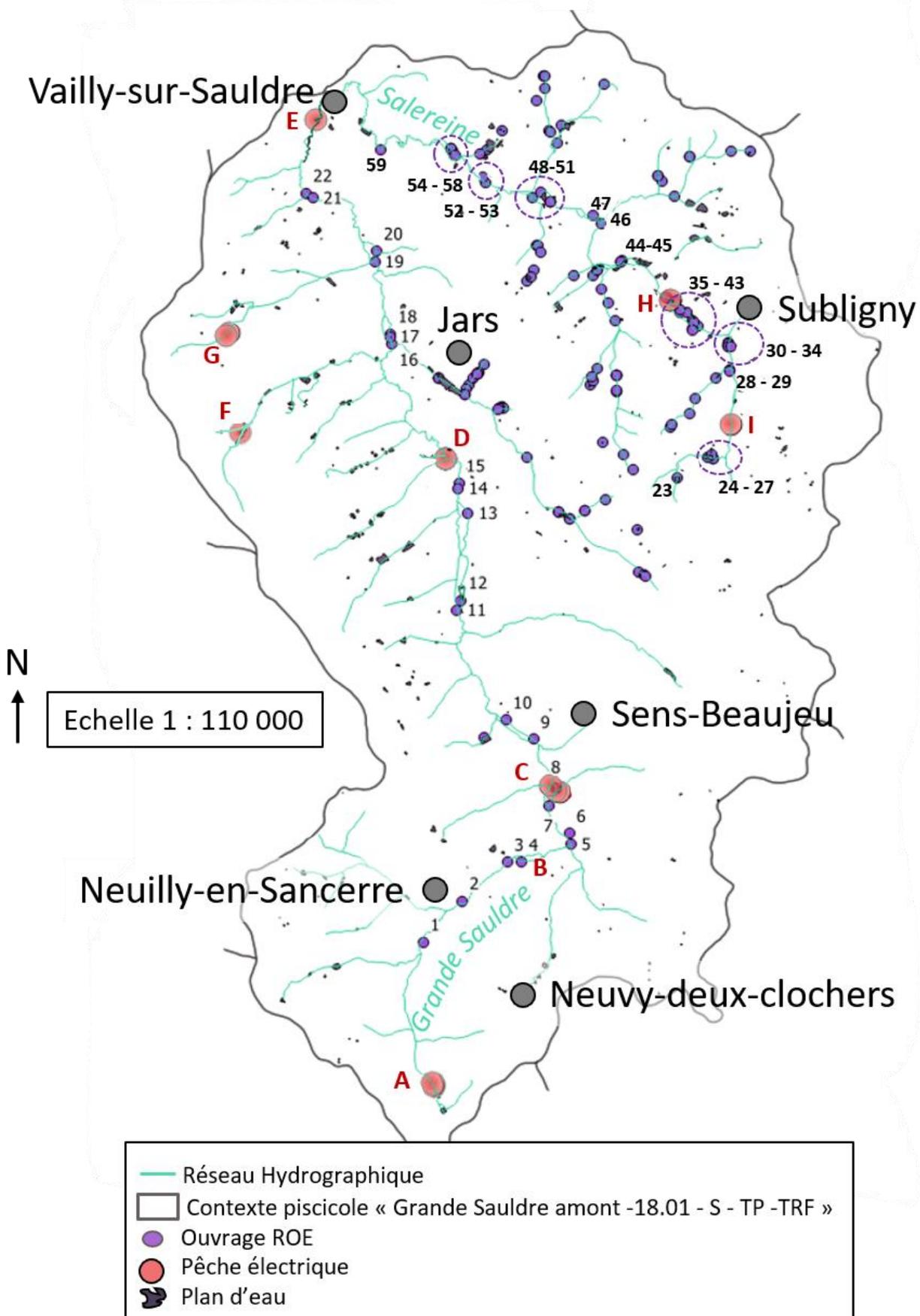


## I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

## II – Description générale



\*Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher ([http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT\\_18](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18)) (Source : DDT 18).  
(Source : BD Carthage, BD SURFACE\_EAU, BD ROE\_Métropole\_20140527)

## SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

Dans ce contexte, la Grande Sauldre s'écoule dans la région naturelle du Pays-Fort, au sein d'un environnement essentiellement agricole (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*) au relief moyennement marqué. Situé au nord du département, ce contexte représente la partie amont du cours d'eau qui prend sa source dans le département du Cher, au niveau de la commune d'Humbligny. La Grande Sauldre est un affluent en rive droite de la rivière Le Cher, avec lequel elle conflue dans le département du Loir-et-Cher. Dans ce contexte, la Grande Sauldre reçoit essentiellement le débit de la Salereine en rive droite, au niveau de la commune de Vailly-sur-Sauldre.

La Grande Sauldre et ses affluents sont classés en première catégorie piscicole.

Le contexte de la Grande Sauldre amont est en partie situé en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) « nappe du Cénomaniens » pour les masses d'eau souterraines. Les ZRE sont définies en application de l'article R211-71 du code de l'environnement, comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins" (*Source : eaufrance.fr*). Aucun prélèvement ne semble être déclaré dans la nappe du Cénomaniens (*Source : AREA Berry 2017*). Par contre, 2 prélèvements en eaux superficielles ont été référencés en tête de bassin pour l'alimentation en eau potable, et il existe des prélèvements en rivière pour l'irrigation agricole (et indirectement via le canal de la Sauldre, cf fiche contexte « Grande Sauldre médiane »).

Les affluents en rive droite de la Grande Sauldre (BV de la Salereine, ru de Balance et affluents) souffrent d'un déficit de débit en étiage (assecs localisés estivaux fréquents au niveau des têtes de bassin versant) qui peut en partie s'expliquer par les caractéristiques perméables de la couche géologique (*Source : AREA Berry 2018*). Ce déficit de débit naturel est cependant localement aggravé par différentes activités anthropiques (prélèvement pour l'alimentation de plans d'eau comme sur la Balance / travaux hydrauliques anciens de recalibrage, de curage, ou de déplacement du lit mineur / prélèvements pour l'alimentation de biefs au détriment des cours d'eau / drainages des sols humides / ...).

En ce qui concerne les affluents en rive gauche, ou la nature moins perméable du sous-sol (argiles à silex) pourrait induire la présence d'eau dans les cours d'eau toute l'année, ceux situés dans la moitié sud de ce contexte connaissent aussi localement des périodes d'assecs qui sont probablement en lien avec les activités agricoles.

Toutes les parcelles des communes du contexte ont été classées en zone de vulnérabilité aux nitrates depuis 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

Les cours d'eau de contexte montrent souvent les traces d'anciens travaux hydrauliques lourds (recalibrage, bourrelet de curage en rive, lit rectiligne, ...). On trouve également plusieurs secteurs où les tracés des cours d'eau ont été déplacés et ne s'écoulent plus dans leur talweg (surtout sur la Salereine et sur une grande partie des affluents de la Grande Sauldre). Si la Grande Sauldre et certains de ses affluents présentent ponctuellement des secteurs où la morphologie n'est pas trop dégradée, voire même ponctuellement de bonne qualité (amont du ru des Channays et du ru du Chétif Moulin par exemple), la Salereine est a contrario un cours d'eau qui a été recalibré sur la quasi-totalité de son linéaire, et dont le lit mineur est très colmaté.

On constate régulièrement un phénomène de colmatage important du lit mineur des cours d'eau de ce contexte (particulièrement marqué dans la Salereine, mais en partie dû à la géologie du bassin versant). La présence d'élevages peut amplifier la mise en suspension de particules causant une turbidité de l'eau (effet du piétinement des berges et leur écroulement par le bétail). De plus, le phénomène de conversion des prairies/zone d'élevage en zones de cultures intensives qui existe depuis plusieurs décennies, et qui ne diminue pas de nos jours, s'accompagne souvent d'un drainage des sols, ce qui augmente le phénomène d'apport de sédiments fins dans les cours d'eau de ce contexte, ainsi que les risques de transferts d'intrants d'origine agricole vers les eaux superficielles.

Cependant, les problèmes de colmatage sont également la conséquence des anciens travaux hydrauliques lourds (surdimensionnement du lit et uniformisation des écoulements).

Ce contexte comporte de nombreux obstacles infranchissables pouvant entraver la continuité écologique (circulation du peuplement aquatique et des sédiments), comme des biefs d'anciens moulins qui dérivent parfois la quasi-totalité du débit en étiage, ou encore des plans d'eau par barrage. De plus, ces obstacles induisent généralement un effet « plan d'eau » défavorable aux truites fario et à leurs espèces d'accompagnement (écoulement faible, colmatage du substrat, réchauffement de l'eau en été, ...) sur des linéaires plus ou moins importants.

Enfin, on retrouve de nombreux secteurs busés et de petits obstacles (radier de pont) en tête de bassin sur la majorité des affluents de ce contexte (ru de Balance, Salereine, ...).

Globalement, la truite fario est moyennement représentée dans ce contexte où la reproduction est malgré tout encore effective dans quelques secteurs (Grande Sauldre amont et certains affluents, mais quasiment inexistante dans le bassin versant de la Salereine), et on trouve ponctuellement de petits secteurs avec de bonnes densités de truites fario. Le déversement de truites fario à tous les stades existe depuis longtemps dans ce contexte, une étude de la génétique de la population en place permettrait de mieux cerner son caractère plus ou moins « autochtone ».

Le régime thermique des cours d'eau de l'ensemble de ce contexte satisfait de manière presque optimale les besoins de la truite fario, qui est une espèce particulièrement sensible à ce facteur abiotique (préférendum thermique : 4°C à 19°C). On trouve des populations d'écrevisses à pattes blanches sur certains affluents de la Grande Sauldre et de la Salereine (Source : AFB, SMPSS).

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

### III – Données générales

<b>Limites contexte (Bassin Versant associé)</b>	<b>Amont</b>	<p><b>Grande Sauldre</b> : « Fontaine de la Sauldre » (Coordonnées XY : 675542, 6683518 Lambert 93)</p> <p><b>Salereine</b> : Source « Les Vallées » (résurgences multiples) (Coordonnées XY : 680473, 6696600 Lambert 93)</p> <p>(Source : BD TOPO Scan25)</p>
	<b>Aval</b>	<p><b>Grande Sauldre</b> : Confluence avec la Salereine à Vailly-sur-Sauldre (Coordonnées XY : 673187, 6705342 Lambert 93)</p> <p><b>Salereine</b> : Confluence avec la Grande Sauldre (Coordonnées XY : 673187, 6705342 Lambert 93)</p> <p>(Source : BD TOPO Scan25)</p>
<b>Affluents</b>	<b>Amont en aval</b>	<p><b>Grande Sauldre</b> :</p> <p>Le ru du Chétif moulin d'Humbligny (Rive Gauche ; 3,5 km)</p> <p>Le ru de la Ferrière (Rive Gauche ; 3,5 km)</p>

		<p>Le ru de la Tour (Rive Droite ; 2,7 km) et son affluent La Vauvette (Rive Gauche ; 3,4 km)  Fontaine Guellard (Rive Droite ; 2 km)  Le ru « des Millets » (Rive Gauche ; 2,7 km)  Le ru « des Barberies » (Rive Gauche ; 1,5 km)  Le ru de l'étang de Gouet (Rive Droite ; 5,5 km)  Le ru de la Verrerie (Rive Gauche ; 3,7 km)  Le ru du Gué Gouilleux (Rive Gauche ; 2,4 km)  Le ru des Rabineaux (Rive Gauche ; 2,7 km)  Le ru de St Lorette de Nancray (Rive Gauche ; 5,6 km)  Le ru de Balance (Rive Droite ; 8,3 km)  Le ru du Rainin (Rive Droite ; 1,9 km)  Le ru des Chanays (Rive Gauche ; 5 km)  Le ru de l'Etang (Rive Gauche ; 1,7 km)  Le ru de la Teillerie (Rive Gauche ; 1,5 km)</p> <p><b>La Salereine</b> (Rive Droite ; 18,1 km) :  Ru des Roches (Rive Gauche ; 2,2 km)  Ru l'Aunaie (Rive Gauche ; 4,7 km)  La Venelle (Rive Droite ; 4 km)  Ru ND (Rive Droite ; 3 km)  Ru du « Pré de l'étang » (Rive Droite ; 1,7 km)</p> <p><i>(Source : BD TOPO Carthage)</i></p>
	<p><b>Affluents d'autres contextes adjacents</b></p>	<p>/</p>
<p><b>Longueur en eau</b></p>	<p><b>Linéaire du cours principal</b></p>	<p><b>La Grande Sauldre</b> : 28,5 km  <b>La Salereine</b> : 18,3 km</p> <p><i>(Source : BD Carthage)</i></p>
	<p><b>Linéaire total</b></p>	<p><b>Grande Sauldre</b> amont + affluents : 118,8 km  <i>(Source : BD Carthage)</i></p>
<p><b>Plans d'eau</b></p>	<p><b>Grande Sauldre</b>  Présence : ~ 230 plans d'eau (68 ha)  - 1 plan d'eau ≥ 5 ha</p> <p><b>Salereine</b>  Présence : ~ 163 plans d'eau (45,5 ha)  - 0 plans d'eau ≥ 5 ha</p> <p>Surface totale « plan d'eau » du contexte : 0,48 %</p> <p>Remarque : La quasi-totalité des plans d'eau se situe sur les affluents.  <i>(Source : BD TOPO SURFACE_EAU)</i></p>	
<p><b>Surface contexte / bassin versant</b></p>	<p>Surface du contexte : 236 km<sup>2</sup>  Surface totale du bassin versant « Grande Sauldre » : 716 km<sup>2</sup></p>	

		Le contexte représente 33 % du BV <i>(Source : BD QGIS FDAAPPMA18)</i>	
<b>Débit (cours principal)</b>		<b>La Grande Sauldre</b> ND <b>La Salereine</b> ND  <i>(Source : Banque HYDRO 2017)</i>	
	<b>Naturelle</b>	<b>Altitude amont</b>	<b>Grande Sauldre</b> : 289 mNGF <b>Salereine</b> : 317 mNGF  <i>(Source : www.géoportail.gouv.fr)</i>
		<b>Altitude aval</b>	<b>Grande Sauldre</b> : 194 mNGF <b>Salereine</b> : 194 mNGF  <i>(Source : www.géoportail.gouv.fr)</i>
		Grande Sauldre : 3,3 ‰ Salereine : 6,7 ‰	
<b>Pente moyenne</b>	<b>Réelle, après impact ouvrages</b>	<b>Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)</b>	<b>Grande Sauldre</b> 1) ROE48554 Ancien moulin Chétif, Détruit Partiellement : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (franchissable) 2) ROE48553 Ancien moulin de la Croix, Détruit Partiellement : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (franchissable) 3) ROE48550 Seuil en rivière (prise d'eau pour l'ancien moulin de Feuille d'Or) Détruit Partiellement : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (franchissable) 4) ROE48551 Ancien Moulin de la Feuille d'Or (obsolète) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable) 5) ROE48547 Seuil en rivière (Barrage de prise d'eau pour l'ancien moulin Jamet) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable) 6) ROE48548 Ancien moulin Jamet : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,70 mètres (infranchissable)

- |  |  |  |   |
|--|--|--|---|
|  |  |  | <p>7) ROE48546 Seuil en rivière (prise d'eau pour l'ancien moulin d'Aléry) : passe à bassins successifs, hauteur de chute de 0,50 mètres (peu franchissable)</p> <p>8) ROE48545 Ancien moulin d'Aléry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,40 mètres (peu franchissable)</p> <p>9) ROE48543 Seuil en rivière Château de Beaujeu (Barrage de prise d'eau pour « Les 2 Moulins ») : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,30 mètres (infranchissable)</p> <p>10) ROE48544 Les 2 Moulins : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,30 mètres (infranchissable)</p> <p>11) ROE48541 Seuil en rivière (prise d'eau pour le Château de Boucard) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,10 mètres (infranchissable)</p> <p>12) ROE48540 Château de Boucard : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute ~ 1 mètre (infranchissable)</p> <p>13) ROE48539 Moulin de Besses : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (peu franchissable)</p> <p>14) ROE48537 Seuil en rivière (Barrage de prise d'eau pour l'ancien moulin de la Forge) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,70 mètres (infranchissable)</p> <p>15) ROE48536 Ancien Moulin de la Forge : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,70 mètres (infranchissable)</p> <p>16) ROE48533 Seuil en rivière (Barrage de prise d'eau pour l'ancien moulin de Jars) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable)</p> <p>17) ROE48535 Bras de décharge du Moulin de Jars (obsolète) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable)</p> <p>18) ROE48534 Ancien moulin de Jars, Détruit Partiellement : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (peu franchissable)</p> <p>19) ROE48532 Seuil en rivière (prise d'eau pour l'ancien moulin de Thou) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (franchissable)</p> <p>20) ROE48531 Ancien moulin de Thou : rivière de contournement, hauteur de chute de 0,70</p> |
|--|--|--|---|

mètres (franchissable)

- 21) ROE48530 Seuil en rivière (prise d'eau pour le moulin de Pertrin) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (franchissable)
- 22) ROE48529 Ancien moulin de Pertrin : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (franchissable)

### **Salereine**

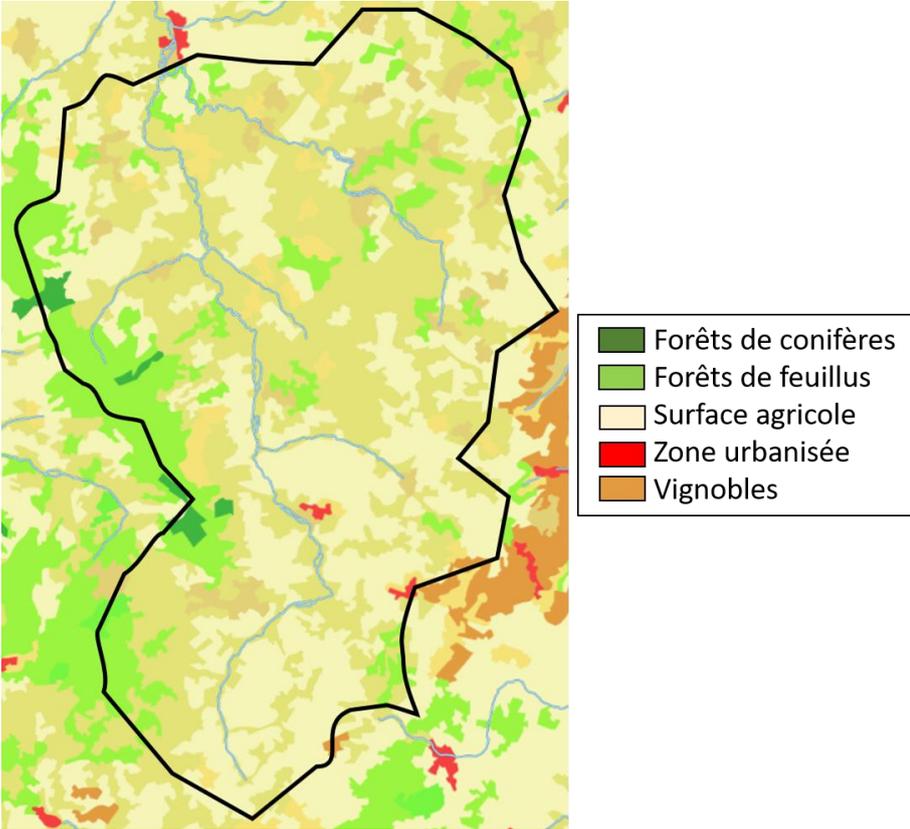
- 23) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Plan d'eau du Grand Bois (déversoir) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 4 mètres (infranchissable)
- 24) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Plan d'eau amont de Villedon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,50 mètres (infranchissable)
- 25) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Barrage du plan d'eau aval de Villedon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,50 mètres (infranchissable)
- 26) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Déversoir plan d'eau aval de Villedon (grillage) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,40 mètres (infranchissable)
- 27) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Busage du pont de la D152 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,52 mètres (franchissable)
- 28) ROE87067 Busage du pont de la D152 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,10 mètres (franchissable)
- 29) ROE87066 Busage du pont de la D152 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,05 mètres (franchissable)
- 30) ROE87064 Seuil en rivière (prise d'eau pour le moulin Guillard) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2 mètres (infranchissable)
- 31) ROE87065 Moulin Guillard : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 4 mètres (infranchissable)
- 32) ROE87064 (Source : BE THEMA Environnement)  
Vanne de décharge du Moulin Guillard : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,40 mètres (peu franchissable)

- |  |  |  |   |
|--|--|--|---|
|  |  |  | <p>33) ROE87064 (Source : BE THEMA Environnement) déversoir du Moulin Guillard : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable)</p> <p>34) ROE87063 Déversoir du Moulin Guillard : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2 mètres (infranchissable)</p> <p>35) ROE87061 Radier de pont de la D55 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,40 mètres (franchissable)</p> <p>36) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement) barrage de Subligny : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,70 mètres (infranchissable)</p> <p>37) ROE87059-ROE87058 Moulin Baudry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (peu franchissable)</p> <p>38) ROE87060 (Source : BE THEMA Environnement) Seuil du Crot Chaud : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,70 mètres (infranchissable)</p> <p>39) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement) Gué du Crot Chaud : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,15 mètres (franchissable)</p> <p>40) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement) Ouvrage de répartition du Moulin Baudry (déversoir) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,50 mètres (infranchissable)</p> <p>41) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement) Barrage du Moulin Baudry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,40 mètres (infranchissable)</p> <p>42) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement) Barrage à madrier du Chau Thierry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,40 mètres (peu franchissable)</p> <p>43) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement) Radier du Chau Thierry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,90 mètres (infranchissable)</p> <p>44) ROE87057 Barrage du Petit Moulin : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,30 mètres (infranchissable)</p> <p>45) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement) Barrage du Petit Moulin : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable)</p> |
|--|--|--|---|

- 46) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Déversoir de la Fontaine : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,70 mètres (infranchissable)
- 47) ROE87056 Moulin de Regond, Détruit partiellement : absence de passe-à-poissons
- 48) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Seuil du Buisson : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable)
- 49) ROE87053 Seuil en rivière (prise d'eau pour le moulin de Corbaille) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,25 mètres (franchissable)
- 50) ROE87054 Moulin de Corbaille (obsolète) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable)
- 51) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Déversoir du moulin de Corbaille : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable)
- 52) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Déversoir du Pré Blain : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable)
- 53) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Radier du boisement du champ d'en haut : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable)
- 54) ROE87051 Busage du pont de la D57 : absence de passe-à-poissons
- 55) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Ouvrage de répartition de Charpignon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,65 mètres (peu franchissable)
- 56) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Ouvrage de répartition de Charpignon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,70 mètres (peu franchissable)
- 57) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Barrage du bief de la Salereine à Charpignon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,25 mètres (franchissable)
- 58) ROE ND (Source : BE THEMA Environnement)  
Déversoir du bief de la Salereine à Charpignon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,25 mètres (franchissable)

		<p>59) ROE87050 Radier de pont de la D923 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable)</p> <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527)</p> <p>Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.</p>
	<b>Hauteur cumulée référencée</b>	<p><b>Grande Sauldre</b> : HC = 18,8 mètres</p> <p><b>Salereine</b> : HC = 34,92 mètres</p>
		<p>Grande Sauldre : 2,7 ‰</p> <p>Salereine : 4,8 ‰</p>
	<b>Taux d'étagement (et autres)</b>	<p><b>Grande Sauldre</b> Taux d'Etagement : 20,43 % (Catégorie 3 / moyen, proche bon) Taux de Fractionnement : 0,06 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 1,43 km</p> <p><b>Salereine</b> Taux d'Etagement : 28,40 % (Catégorie 3 / moyen) Taux de Fractionnement : 0,19 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 0,51 km</p>
<b>Rang de Strahler</b>	<p>Rang de Strahler :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> <li>4</li> <li>5</li> </ul> <p>(Source : BD SYRAH)</p>	

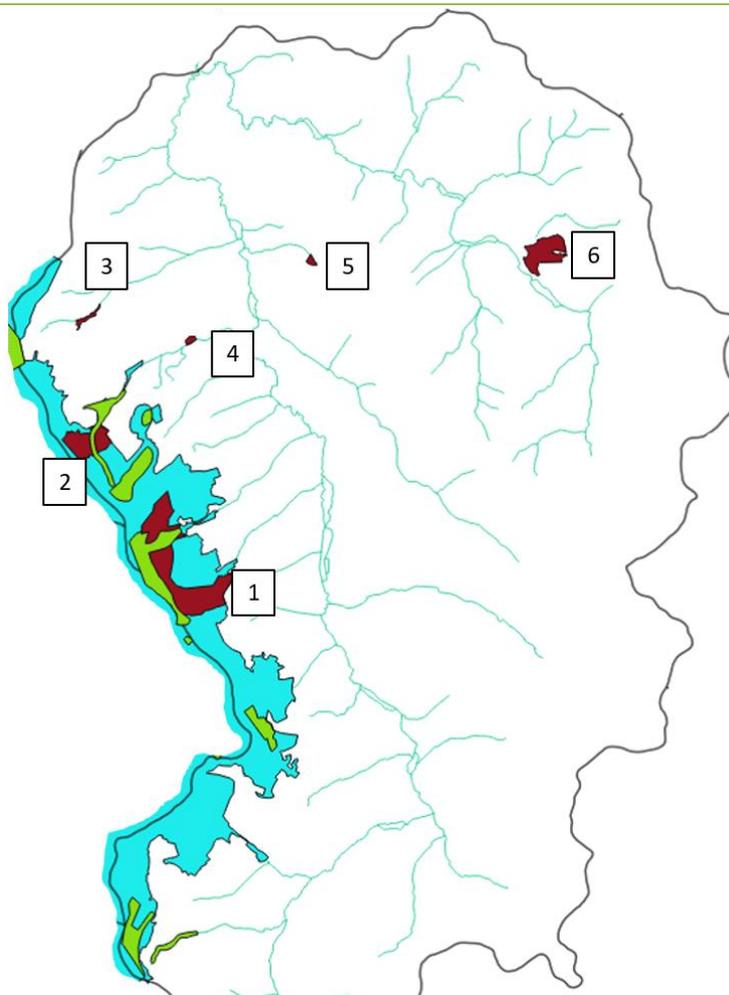
<p><b>Géologie</b></p>	<p>Couche de Jurassique supérieur (Malm) pour la tête de BV de la Grande Sauldre (Calcaire et marne). « Le Sancerrois ».</p> <p>Couche du Secondaire (Crétacé supérieur) sur tout le contexte (Grès et sables ferrugineux et argiles à poteries). Couche du Tertiaire également sur tout le contexte via altération de la couche du Crétacé (Argiles légères avec silex provenant de la craie).</p> <p>Couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents), « Le Pays Fort ».</p> <p>(Source : BRGM)</p>
<p><b>Assainissement</b></p>	<p><b><u>Système d'assainissement Collectif</u></b></p> <p><b>Grande Sauldre</b></p> <p>Vailly-sur-Sauldre : STEP/STEU 750 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boues activées 1978. Rejet de STEP/STEU dans la Grande Sauldre.</p> <p>Jars - Le Noyer : STEP/STEU 500 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Lagunage 1989. Rejet de STEP/STEU dans le ruisseau de la Balance.</p> <p>Neuvy-les-Deux-Clochers : STEP/STEU 160 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Lagunage 1987. Rejet de STEP/STEU dans le ruisseau de la Vauvrette.</p> <p><b>Salereine</b></p> <p>ND</p> <p>(Source : SDAGE Loire-Bretagne) (Source : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr">assainissement.developpement-durable.gouv.fr</a>).</p> <p><b><u>Système d'assainissement non-collectif</u></b></p> <p>Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » : <a href="https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&amp;dcou=">https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&amp;dcou=</a> (Source : DGCL).</p> <p>Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher)</p>

<p><b>Occupation du sol</b></p>	 <p>L'ensemble du contexte de la Grande Sauldre amont est situé en zone agricole (Source : BD Corine Land Cover). Les surfaces agricoles de ce contexte sont majoritairement utilisées pour la culture de céréales. On y trouve aussi quelques vignobles (Source : SAGE Sauldre 2009).</p>	
<p><b>Industrie</b></p>	<p>/</p>	
<p><b>Statut foncier</b></p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p><b>Mesures réglementaires de protection</b></p>	<p><b>L.214-17 Liste 1</b></p>	<p>Ensemble des cours d'eau du BV de la Grande Sauldre amont. 6692, 6975 à 6938. « La Grande Sauldre puis la Sauldre de la source jusqu'à la confluence avec le Cher »</p> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
	<p><b>L.214-17 Liste 2</b></p>	<p>Ensemble des cours d'eau du BV de la Grande Sauldre amont. 948, 952 à 991, 993 à 1015, 1761. « La Grande Sauldre puis la Sauldre de la source jusqu'à la confluence avec le Cher »</p> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
	<p><b>Décret Frayères</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste 1 Frayères poissons « Source de la Fontaine la Sauldre jusqu'à la confluence avec La Salereine »</li> <li>- Liste 1 Frayères poissons « Source de la Salereine "les Vallées" jusqu'à la confluence avec la Grande Sauldre »</li> <li>- Liste 2e Ecrevisses « Source du ruisseau de Sainte Lorette, bois de Nancray "les Genièvres" jusqu'à la confluence avec la Grande Sauldre »</li> </ul>

- Liste 2e Ecrevisses « Source du ruisseau le Chétif Moulin "le Chétif Moulin d'en haut" jusqu'à la confluence avec la Grande Sauldre »

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

Autres...



- ZNIEFF I
- ZNIEFF II « Bois et vallées du pays Fort »
- Natura 2000 SIC « Massifs forestiers et rivières du Pays Fort »

- Natura 2000 SIC « Massifs forestiers et rivières du pays fort »
- ZNIEFF I :
  - 1) « Hêtraies et aulnaies-frênaies des Bois de Boucard »
  - 2) « Hêtraies et chênaies-frênaies de Sainte Lorette »
  - 3) « Aulnaies-frênaies des fonds de Bédus »
  - 4) « Prairie des Petites Chaumes »
  - 5) « Suintement de la marné Soc »
  - 6) « Bois et Prairie des Riaux ».
- ZNIEFF II « Bois et Vallées du Pays Fort ».
- Réservoir Biologique N°271 : La Grande Sauldre et ses affluents depuis la source jusqu'à Vailly-sur-Sauldre.
- Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire).

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

<b>SDAGE / SAGE</b>	SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Sauldre
<b>Structure Locale de Gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AAPPMA Neuvy-Deux-Clochers « Le dos vert »</li> <li>- AAPPMA Sens-Beaujeu « La Truite »</li> <li>- AAPPMA Jars - Le Noyer « La Balance »</li> <li>- AAPPMA Subligny « Le Gardon de Subligny »</li> <li>- AAPPMA Vailly-sur-Sauldre « La Truite »</li> </ul> <p>(Source : <a href="http://federationpeche18.fr">federationpeche18.fr</a>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne</li> </ul>
<b>Enjeux PLAGEPOMI</b>	/
<b>Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)</b>	CTMA « Les Sauldres du Cher »

#### IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR0336	La Grande Sauldre et ses affluents depuis la source jusqu'au Vailly-sur-Sauldre	1 <sup>ère</sup> catégorie piscicole Contexte salmonicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Moyen (2016) Station 04068270 Grande Sauldre à Noyer	Très Bon (2016) Station 04068270 Grande Sauldre à Noyer

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

## V – Peuplement

<b>Domaine</b>	Salmonicole
<b>Espèce(s) repère(s)</b>	Truite fario (TRF)
<b>Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)</b>	Truite fario (TRF), Anguille (ANG), Chabot (CHA), Lamproie de Planer (LPP), Vandoise (VAN), Bouvière (BOU), Ecrevisse de pattes blanches (APP)
<b>Etat fonctionnel</b>	Peu Perturbé
<b>Zonation piscicole</b>	Zone salmonicole Zone intermédiaire Truites et Ombres
<b>Biocénotypes</b>	B6 actuel (Source : PDPG 2002) B4-5 historique et B2-3 pour les affluents et têtes de BV (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
<b>Peuplement actuel</b>	<b>CHA</b> , TRF, LPP, <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , CHE, <b>GOU</b> , BAF, SPI, VAN, EPT, BOU, PER, GAR, TAN, ABL, CAR, PSR, CCO, BRE, PES, PCH, ANG, APP, OCL
<b>Peuplement théorique</b>	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, <b>EPI</b> , <b>CHE</b> , <b>GOU</b> , BAF, LOT, SPI, VAN, EPT, BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ANG, APP
<b>Présence de poissons migrateurs</b>	Anguille (ANG)
<b>Présence d'espèces invasives nuisibles et</b>	Signalement d'écrevisses américaines (OCL) (Source : DREAL Centre) Poissons chats (PCH), Pseudorasbora (PSR), Perche Soleil (PES) (Source : BD Pêches FDAAPPMA18)

### Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
<b>A</b> « Fontaine de la Sauldre » (Humbligny) / La Grande Sauldre (FRGR0336)	2016	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	VAI, LOF	
<b>B</b> « Feuille d'Or » & « Moulin de la Croix » (Neuvy-en-Sancerre) / La Grande Sauldre (FRGR0336)	2016	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, CHE, GOU, VAN GAR, CCO	Pêche de recherche d'espèce

<b>C</b> « Pincé / Moulin d'Alléry » (Sens-Beaujeu) / La Grande Sauldre (FRGR0336)	2008	IPR = 11,9 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, LPP, <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , CHE, <b>GOU</b> , EPT, <b>GAR</b>	Pêche complète
	2010	IPR = 16,05 « Médiocre » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	<b>CHA</b> , TRF, LPP, <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , CHE, <b>GOU</b> , <b>GAR</b> , TAN	
	2012	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	<b>TRF</b>	Pêche de recherche d'espèce
	2012	IPR = 9,81 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , CHE, <b>GOU</b> , SPI, <b>GAR</b>	Pêche complète
	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	<b>CHA</b> , TRF, LPP, <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , CHE, <b>GOU</b> , SPI, VAN, BOU, <b>GAR</b>	
	2016	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	<b>CHA</b> , TRF, LPP, <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , CHE, <b>GOU</b> , BAF, EPT, BOU, <b>GAR</b> , PES	
	2017	IPR = 12,30 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, <b>TRF</b> , LPP, <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , <b>CHE</b> , <b>GOU</b> , <b>GAR</b> , PER	
	2017	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	<b>TRF</b>	Pêche de recherche d'espèce
<b>D</b> « La Grève » (Le Noyer) / La Grande Sauldre (FRGR0336)	2010	IPR = 16,99 « Etat Médiocre » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	<b>CHA</b> , TRF, LPP, <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , CHE, <b>GOU</b> , <b>GAR</b> , TAN	Pêche complète
	2012	IPR = 11,70 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	<b>CHA</b> , TRF, LPP, <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , CHE, <b>GOU</b> , <b>GAR</b> , PSR, PCH	
	2014	IPR = 7,42 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, TRF, LPP, <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , CHE, <b>GOU</b> , VAN, BOU	
	2016	IPR = 12,00 « Bon Etat » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	
<b>E</b> Taille de la Fontaine (Vailly-sur-Sauldre) / La Grande Sauldre (FRGR0336)	2013	IPR = 9,79 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	<b>CHA</b> , TRF, LPP, <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , <b>CHE</b> , <b>GOU</b> , BAF, <b>SPI</b> , VAN, <b>GAR</b> , TAN, ABL, PSR, ANG, OCL	Pêche complète
<b>F</b> « Le Chétif Moulin » & « amont confluence avec le ru des Marnes » (Jars) / Le ru de Sainte-Lorette (FRGR0336)	2015	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, <b>TRF</b> , <b>VAI</b> , <b>LOF</b> , CHE, <b>GOU</b> , APP, OCL	Pêche de recherche d'espèce

<b>G</b> Fond des Bédus (Villegenon) / La Grande Sauldre (FRGR0336)	2013	IPR = 7,68 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, LOF	Pêche complète
<b>G</b> Ru des Chanays (Villegenon) / La Grande Sauldre (FRGR0336)	2015	IPR = 9,34 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF	Pêche complète
<b>H</b> Moulin Baudry (Subligny) / La Salereine (FRGR0336)	2014	IPR = 18 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, LOF, EPT, PER, GAR, PSR, BRE, PES, ROT	Pêche complète
	2018	IPR = 22,50 « Etat Moyen » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, LOF, PER, GAR, PSR, CAS, PES, ROT,	Pêche complète
<b>I</b> « Les Barres » (Subligny) / La Salereine (FRGR0336)	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce

Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin de la Grande Sauldre dans sa partie amont montre un glissement de classe biotypologique.

En effet, l'impact des ouvrages transversaux et la succession d'aménagements hydrauliques ont provoqué une diminution des populations de truites dans ce contexte.

La modification des caractères morphodynamiques de la rivière suite aux travaux hydrauliques a induit un développement des espèces plus tolérantes aux altérations physiques (on note de plus la présence récurrente d'espèces issues de plans d'eau comme le gardon, la brème, le poisson chat, le rotangle ou la tanche), mais on remarque la présence en bonne densité des espèces accompagnatrices de la truite fario, bien que cette dernière soit elle-même globalement peu abondante.

La présence de ce cortège piscicole montre une qualité globale du milieu perturbée.

Par ailleurs, on note la présence (faible) de l'anguille européenne, malgré une forte problématique de rupture de la continuité écologique sur le bassin de la Grande Sauldre en aval.

## Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
« La Grève » (Le Noyer) / La Grande Sauldre (FRGR0336)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide	Moyen						
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN		17	19	18	18	16	18
	IBMR	10		10,40		10,34		
	IBD	15,30	15,20	15,30	15,10	16,80	16,50	16,30

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

# Thermie

Tmj min : Température moyenne journalière minimale

Tmj max : Température moyenne journalière maximale

ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières

Tmp : Température moyenne de la période

Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds

Nbj Tmj 4-19 : Nombre total de jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

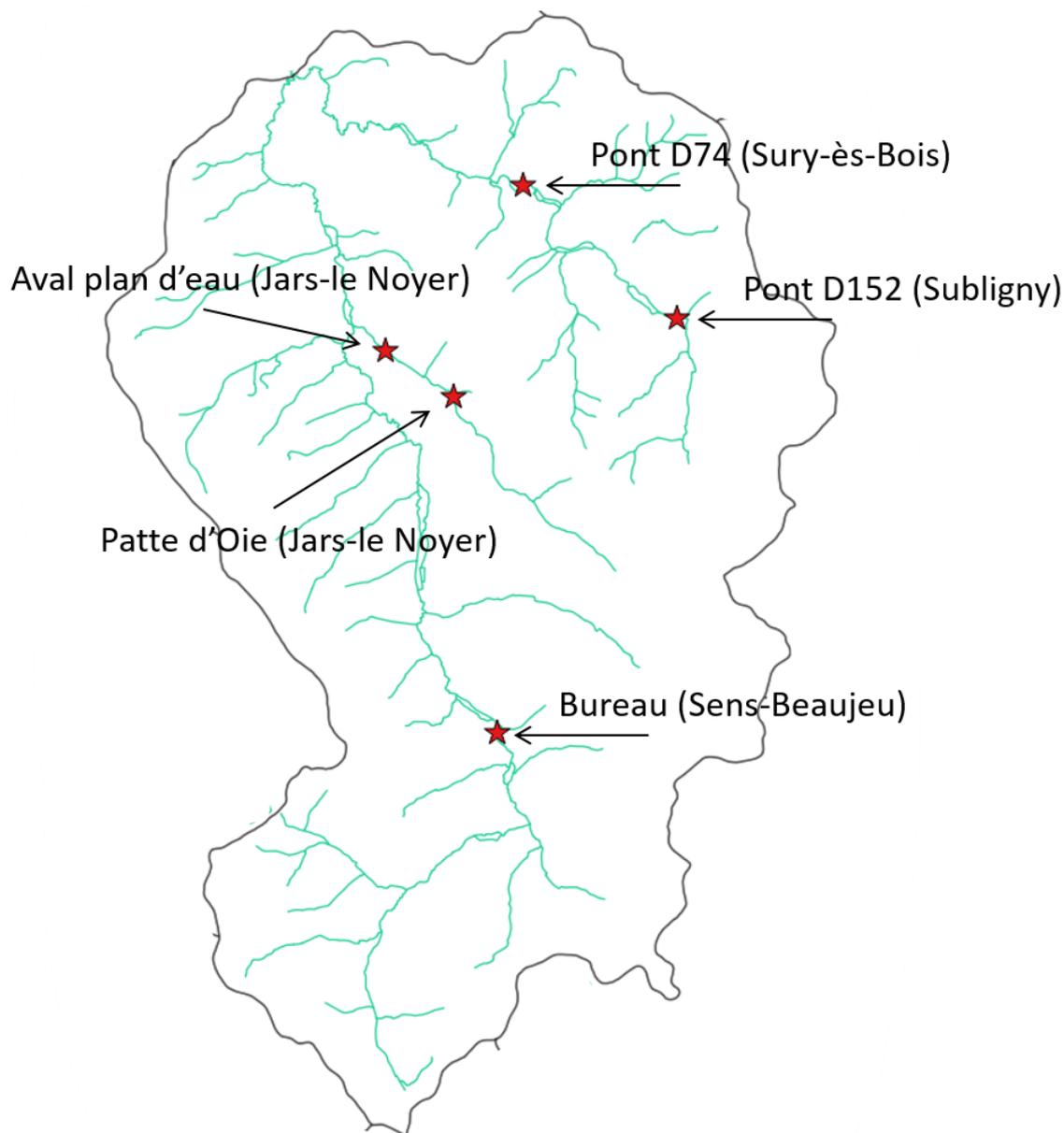
%j Tmj 4-19 : Pourcentage des jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

%j Tmj <4 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est inférieure à 4°C

%j Tmj >19 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est supérieure à 19°C

Rappel :

- Préférendum thermique de la truite fario : 4°C à 19°C
- Limite de tolérance inférieure : 0°C à 4°C
- Limite de tolérance supérieure : 19°C à 25°C
- Limite létale inférieure :  $\leq 0^\circ\text{C}$
- Limite létale supérieure :  $\geq 25^\circ\text{C}$
- Préférendum PEL (phase de vie embryo-larvaire) : 1°C à 15°C
- Développement potentiel MRP (maladie rénale proliférative) : 15 jours successifs à plus de 15°C



Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2018 - 2017	2017 - 2016	2016 - 2015	2015 - 2013	2013-2012	2012-2011	2011-2010	2010 - 2009
« Bureau » (Sens-Beaujeu) / La Grande Sauldre (FRGR0336)	Tmj min					2,40		2,70	2,50
	Tmj max					21,70		19,90	19,90
	Tmp					11,27		11,13	11,34
	Tm30j max					18,49		17,71	17,33
	%j Tmj 4-19					95		97	96
	%j Tmj <4					10		1	3
	%j Tmj >19					10		2	1
« La Patte d'Oie » (Jars-Le Noyer) / Le ru de la Balance (FRGR0336)	Tmj min			5,20					
	Tmj max			16,70					
	Tmp			10,19					
	Tm30j max			15,17					
	%j Tmj 4-19			100					
	%j Tmj <4			0					
	%j Tmj >19			0					
« Aval du plan d'eau de la Balance » (Jars-Le Noyer) / Le ru de la Balance (FRGR0336)	Tmj min			2,60					
	Tmj max			26,20					
	Tmp			13,45					
	Tm30j max			23,44					
	%j Tmj 4-19			76					
	%j Tmj <4			2					
	%j Tmj >19			22					

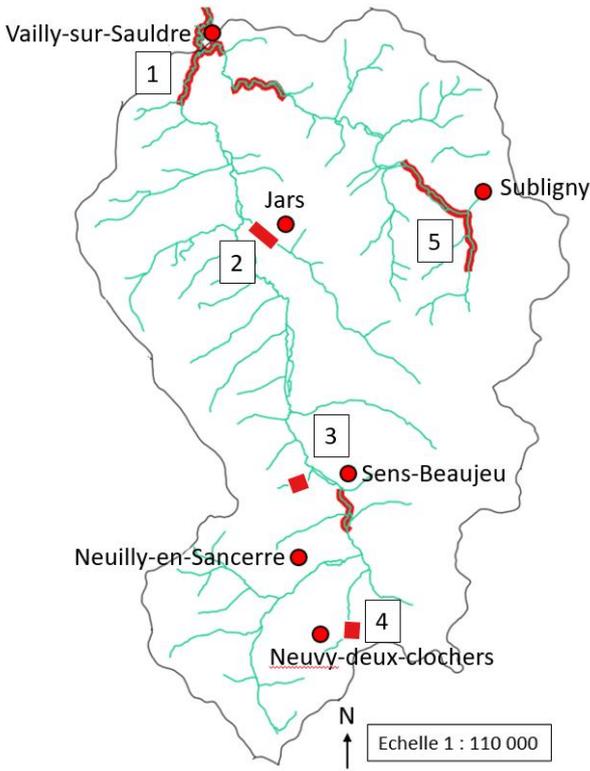
« Aval du pont de la D74 » (Sury-ès-Bois) / La Salereine (FRGR0336)	Tmj min							2	0,30
	Tmj max							19,20	19,30
	Tmp							10,87	10,87
	Tm30j max							17,4	17,11
	%j Tmj 4-19							95	89
	%j Tmj <4							4	10
	%j Tmj >19							1	1

« Au niveau du pont de la D152 » (Subligny) / Salereine (FRGR0336)  Attention : données du 11/04/18 au 28/08/18 (140 jours seulement)	Tmj min	10,30							
	Tmj max	15,00							
	Tmp	13,22							
	Tm30j max	14,29							
	%j Tmj 4-19	100							
	%j Tmj <4	0							
	%j Tmj >19	0							

D'après les données thermiques acquises sur le contexte, on peut voir que la température de l'eau est comprise dans la gamme de températures du préférendum thermique de la truite fario pour plus de 90% de l'année (entre 4°C et 19°C). Hormis pour La balance (impact du plan d'eau de Jars-Le Noyer) la température de l'eau de ce contexte au niveau des stations de mesure paraît optimale pour satisfaire des exigences de la truite fario (surtout pour la Salereine).

(Source : Données FDAAPPMA18)

## VI – Gestion et halieutisme

<b>Classement piscicole</b>	1ère catégorie piscicole		
<b>Police de l'eau et police de la pêche</b>	DDT 18, AFB Région Centre		
<b>Gestionnaires</b>	<b>AAPPMA</b>	- AAPPMA Neuvy-Deux-Clochers « Le dos vert »	23 adhérents (Effectif 2017) 24 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Sens-Beaujeu « La Truite »	85 adhérents (Effectif 2017) 115 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Jars - Le Noyer « La Balance »	58 adhérents (Effectif 2017) 65 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Subligny « Le Gardon de Subligny »	61 adhérents (Effectif 2017) 58 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Vailly-sur-Sauldre « La Truite »	43 adhérents (Effectif 2017) 22 adhérents (Effectif 2016)
		<b>Associations de pêche non agréées</b>	/
	<b>Parcours de pêche</b>	 <p>1) AAPPMA Vailly-sur-Sauldre « La Truite »</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2,5 km de rives de parcours pour la pêche sur la Grande Sauldre.</li> <li>- 14 km de rives de parcours pour la pêche sur la Salereine.</li> </ul> <p>Eaux non domaniales 1ère catégorie.</p> <p>2) AAPPMA Jars - Le Noyer « La Balance »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'eau communal dit « La Balance » de 7 ha et 2 km de rives de parcours pour la pêche.</li> </ul> <p>Eaux non domaniales 1ère catégorie.</p> <p>3) AAPPMA Sens-Beaujeu « La Truite »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'eau Communal « Les Barberies » de 2 ha.</li> <li>- 3 km de rives de parcours pour la pêche sur la Grande Sauldre.</li> </ul> <p>Eaux non domaniales 1ère catégorie.</p> <p>4) AAPMA Neuvy-Deux-Clochers « Le Dos Vert »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Etang communal de 1,5 ha et 1 km de rives de parcours pour la pêche sur la Vauvette.</li> </ul> <p>Eaux non domaniales 1ère catégorie.</p> <p>5) AAPPMA Subligny « Le Gardon de Subligny »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 km de rives de parcours pour la pêche sur la Salereine.</li> </ul> <p>Eaux non Domaniales 1ère catégorie.</p> <p><i>(Source : federationpeche18.fr)</i></p>
<p><b>Réserves de pêche</b></p>	<p>/</p>
<p><b>Type de gestion appliquée les 5 dernières années</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ND (Riverains)</li> </ul>
<p><b>Déversements éventuels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AAPPMA Sens-Beaujeu « La Truite »</li> </ul> <p>Déversement tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 kg de carpes (CCO).</li> <li>• 10 kg de goujons (GOU).</li> <li>• 100 kg de truite arc-en-ciel (TAC).</li> <li>• 400 truites fario (TRF) dans la Grande Sauldre.</li> </ul> <p style="text-align: right;">} Etang des Barberies</p>

## VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
<b>Facteur principal</b>	Morphologie du cours d'eau dégradée / Travaux hydrauliques anciens (curage, recalibrage)	Homogénéité des habitats et des écoulements du cours d'eau (étalement de la lame d'eau, colmatage du substrat, merlon de curage en berge qui amplifie les hauteurs de berges)	Impact fort	Impact fort
		Dégradation/disparition des frayères à truites fario		
		Présence limitée des espèces lithophiles		
		Déformation/uniformisation du lit naturel  Perte de linéaire par la rectification du cours d'eau (perte de méandres)		
		Perte d'eau possible par infiltration (déplacement du lit de cours d'eau, enlèvement de la couche imperméable)	Impact modéré	Impact fort
	Ouvrages hydrauliques transversaux	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort
Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction				
Dérivation de la majorité du débit d'étiage du débit  Accentuation des étiages  Rétention et perte du débit				

		par évaporation (effet « plan d'eau »)		
		Effet « plan d'eau » Perturbation de la qualité physico-chimique du cours d'eau en aval (augmentation de la température de l'eau, diminution de la teneur en O <sub>2</sub> dissous, évaporation...)		
		Perte de linéaire salmonicole à l'endroit de l'effet « plan d'eau »		
		Apparition d'espèces limnophiles		
Présence d'étangs et de plans d'eau sur cours		Impact négatif sur la migration des espèces piscicoles et le transfert des sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort
		Inaccessibilité des zones de frayères (obstacle à la migration et perturbation de la reproduction des truites)		
		Réchauffement des eaux en aval via un « effet plan d'eau »	Impact modéré	Impact modéré
		Mauvaise gestion des vidanges et non-respect des débits réservés Colmatage du substrat en aval (apport MES) Rétention des débits (et accentuation des étiages) et perturbation de la qualité physico-chimique	Impact fort	Impact fort
		Perte de linéaire salmonicole à l'endroit du plan d'eau		
		Apport d'espèces limnophiles		

<b>Facteur annexe</b>	Présence de tronçons de cours d'eau busés	Obstacles à la continuité écologique	Impact fort	Impact fort	
		Perte de linéaire salmonicole			
	Drainage de parcelles agricoles (Salereine et ru de Balance)	Altération de la qualité de l'eau / Apports en MES, turbidité de l'eau	Impact fort	Impact fort	
		Colmatage des substrats aquatiques			
		Accentuation des épisodes de crues et des périodes d'étiages			
	Pression de l'élevage (équins, bovins, caprins)	Apport de Matières en Suspensions (MES) Eroulement des berges et colmatage du lit mineur	Impact modéré	Impact modéré	
	Prélèvements d'eau pour alimentation en eau potable et l'irrigation agricole (eaux superficielle)	Perte de débit dans les cours d'eau Accentuation d'étiage estival sévère	Impact faible	Impact modéré	
<b>Rappel bilan fonctionnalité du contexte</b>			<b>Très perturbé</b>		

## VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p style="text-align: center;"><b>Restauration du lit mineur</b></p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>	<p style="text-align: center;">MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0336</p>	<p><b>Restauration morphologique du lit mineur</b></p> <p>Retrouver un peuplement piscicole salmonicole équilibré</p>		<p style="text-align: center;"><b>Restauration morphologique du lit mineur</b></p> <p>Restaurer la morphodynamique naturelle du lit mineur</p> <p>Restaurer une mosaïque habitationnelle hétérogène et adaptée à un peuplement salmonicole</p> <p>Restaurer la surface d'habitats piscicoles disponible (abris, zone de reproduction...)</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

	<p><b>Restauration de la continuité écologique</b></p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0336</p>	<p><b>Effacement ou déconnexion des plans d'eau sur cours</b></p> <p><b>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</b></p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles (TRF, ANG), décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction, afin de permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p> <p>Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p>	<p><b>Effacement ou déconnexion des plans d'eau sur cours</b></p> <p><b>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</b></p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par effacement de l'ouvrage, gestion adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles) / restauration de l'habitat piscicole lotique, amélioration de la qualité physico-chimique du cours d'eau</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>
--	--	---	-------------------------	-----------------	--	--	--

	<p><b>Gestion des plans d'eau</b></p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu »</p>	<p>MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0336</p>	<p><b>Gestion des vidanges</b></p> <p> limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p> <p> Permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau et colmatage)</p>	<p> limiter les apports en MES et le colmatage en aval</p>	<p>MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »</p>
<p>2</p>	<p><b>Etude et suivis sur le milieu</b></p> <p>1H « Améliorer la connaissance »</p>	<p>MIA0101 « Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »</p> <p>Amélioration des connaissances concernant le rôle des drains dans le colmatage des substrats aquatiques et le transfert de polluants</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0336</p>	<p>Rétablissement et maintien d'une population piscicole en bon état</p>	<p> limiter le colmatage des lits mineurs, améliorer la qualité de l'eau</p>	<p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>

<p><b>Gestion quantitative de la ressource en eau</b></p> <p>7A « Anticiper les effets du changement climatique par la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau »</p> <p>7B « Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage »</p>	<p>RES0401 « Etablir et mettre en place des modalités de gestion situation de crise liée à la sécheresse »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0336</p>	<p><b>Gestion des prélèvements d'eau</b></p> <p>Permettre le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p>	<p><b>Gestion des prélèvements d'eau</b></p> <p>Augmenter le débit alloué aux cours d'eau / biefs et plans d'eau</p> <p>Restaurer le régime hydrologique du cours d'eau (débits d'étiage / débits morphogènes)</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p>	<p>RES04 « Gestion de crise sécheresse »</p>
<p><b>Entretien/protection des berges</b></p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p>	<p>MIA0201 « Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0336</p>	<p><b>Entretien/protection des berges</b></p> <p>Maintien d'une bonne population piscicole</p>	<p><b>Entretien/protection des berges</b></p> <p>Eviter les écroulements de berges dus au bétail (colmatage local du substrat et destruction de sous-berges)</p> <p>Limiter l'apport de MES via le piétinement du bétail</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

	<p><b>Protection des espèces patrimoniales</b></p> <p>9B Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats</p>	<p>MIA0703 « Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité »</p>	<p>Plusieurs affluents de la Grande Sauldre (ru des Channays, Ru du Chétif Moulin,...)</p>	<p>FRGR0336</p>	<p><b>Protection des espèces patrimoniales</b></p> <p>Etudier les possibilités de préservation des populations d'écrevisses « pieds blancs »</p>	<p>Protection du milieu aquatique</p>	<p>MIA07 « Mesure de gestion de la biodiversité »</p>
<p>3</p>	<p><b>Etude et suivis sur le milieu</b></p> <p>1H « Améliorer la connaissance »</p>	<p>MIA0101 « Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »</p> <p>Etude de la génétique d la population de truites fario en place</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0336</p>	<p>Connaitre l'origine de la population de truites fario en place (poissons sauvages ou issus de pisciculture ?)</p>	<p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>	

## IX –Gestion piscicole préconisée

<p><b>Gestion globale préconisée sur le contexte</b></p>	<p><b><u>Gestion Raisonnée</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.</li><li>- Opérations de ré-empoissonnement autorisées en soutien aux populations piscicoles naturelles dans les secteurs perturbé ou dégradés, comme la Salereine.</li><li>- Activités de loisir halieutique autorisées.</li></ul> <p><u>Rappel</u> : Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).</p>
<p><b>Cas particuliers de gestion (si gestion patrimoniale)</b></p>	<p>Gestion Patrimoniale : secteurs en bon état en amont de la de la Grande Sauldre et certains affluents (ru des Chanays, Moulin Chétif, ...) où la reproduction naturelle est effective (cf documents de « Suivis de la reproduction de la truite fario » depuis 2012, FDAAPPMA18).</p> <p>Dans le cas où une d'activité halieutique se développerait dans ces secteurs, il conviendrait dans un premier temps d'adapter la pression de prélèvement à la ressource (limitation du nombre de prises, mise en place d'un parcours No-Kill, ...). Les déversements de poissons surdensitaires, afin de répondre à une demande halieutique, ne pourraient être envisagés que dans le cas où il serait démontré une absence d'impact sur la population de truites fario « naturelle » en place.</p>